

## CONTRAT VISITE DE CONTRÔLE CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME

Entre l'Office de Tourisme Intercommunal ouest Corsica, représenté par sa directrice Madame Céline Bonzom, domiciliée en cette qualité à, place de la marine 20150 Porto N° Siret 837 849 223 00016

Référentes: Mesdames Briot Nathalie et Tidori Martine

Téléphone : 04 95 27 84 42 / 04 95 28 03 46

E mail : [classement@ouestcorsica.com](mailto:classement@ouestcorsica.com)

Ci-après dénommé OTI

**ET**

Propriétaire

Civilité :  Madame  Monsieur

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Mandataire / Nom de l'organisme (si agence ou société) :

\_\_\_\_\_

Civilité :  Madame  Monsieur

Nom - Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Ci-après dénommé **le propriétaire ou mandataire du meublé**

### Il est exposé au préalable

L'OTIOC, organisme détenant l'agrément, respecte le cahier des charges du 6 décembre 2010 fixant le niveau de certification de la procédure de contrôle des meublés de tourisme. Le classement de meublé de tourisme est indépendant de toute autre offre commerciale ou

promotionnelle et ne peut en aucun cas contraindre le propriétaire à adhérer à quelqu' autre service.

Les visites s'effectuent les mardis et jeudis à 10h.

## **CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

***L'OTIOC s'engage à réaliser, dans les conditions définies, et dans le cadre du présent contrat une visite de contrôle pour le classement de meublé de tourisme de l'hébergement cité ci-dessus***

Merci de cocher la case concernée :

### **Classement précédent**

Non classé  1 étoile  2 étoiles  3 étoiles  4 étoiles  5 étoiles

### **Classement demandé** (arrêté du 02/08/2010)

1 étoile  2 étoiles  3 étoiles  4 étoiles  5 étoiles

## **2. Informations sur le meublé et disponibilités pour la visite de classement**

Nom et Adresse du meublé à classer (précisez étage, bâtiment et n° d'appartement) :

\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Surface totale : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> - Capacité : \_\_\_\_\_ personnes - Nombre de pièces : \_\_\_\_\_

## **3. Montants et modalités de la visite de classement**

studio/1 chambre : 120€ TTC (100€ HT)

2 à 3 chambres : 150€ TTC ( 125€ HT)

4 chambres et plus : 200€ TTC (166.67€ HT)

Contre visite : 75€ TTC ( 62.50€ HT)

Déplacement (forfait) : 30€ TTC ( 25€ HT)

Logements supplémentaires - 50% (pris en compte de la plus grande superficie du 1er meublé en

tarif plein, réduction applicable pour les suivants)

**La visite de contrôle** aura lieu dans un délai de 3 mois maximum à réception du contrat de visite par l'Office de Tourisme. En cas de non présentation du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé ou d'annulation de la demande, le montant de la visite sera dû dans son intégralité. Cette condition s'entend à l'exception de cas de force majeure justifiée par le propriétaire.

Le dossier sera instruit et envoyé au propriétaire dans un délais d' 1 mois.

Information : l'envoi du dossier de classement sera envoyé à l'Agence de tourisme de la Corse (ATC) dans un délai d'un mois et sera traité par leur service dans les 2 mois dès réception.

#### **4. Précision**

Notion de pièce d'habitation :

Une pièce d'habitation est séparée des autres pièces par des cloisons fixes et doit disposer d'une surface minimale de 9 m<sup>2</sup>, d'une hauteur sous plafond minimale de 1,80 m, avec un ouvrant sur l'extérieur. Une pièce qui ouvre sur des terrasses ou balcons avec des équipements de type véranda (avec ouvrants) est considérée comme une pièce d'habitation.

#### **5. Prérequis**

Tout meublé ouvert à la location doit obligatoirement être déclaré en mairie, même s'il n'est pas classé.

#### **6. Engagements du propriétaire**

Je certifie avoir procédé à l'autodiagnostic du meublé concerné, grâce au formulaire «Information de votre meublé » fourni.

Je certifie que le meublé concerné est aménagé, meublé, décoré et équipé conformément à la catégorie demandée.

Je certifie avoir compris que, lors de la visite, le meublé doit être présenté dans les mêmes conditions qu'une location :

- Propre et en bon état
- Libre de tout occupant
- Avec l'électricité en fonctionnement
- Avec l'eau disponible
- Avec le chauffage (en hiver)
- Avec la climatisation (en été)



- Avec les lits faits (pour le 5\*)

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente fournies

Fait sur le territoire du Ouest Corsica le \_\_\_\_\_ en deux exemplaires accompagné du règlement d'un montant de \_\_\_\_\_ €

Nom et signature  
du propriétaire ou du mandataire :

L'OTIOC,  
Madame Nathalie Briot  
et  
Madame Martine Tidori

Merci de faire parvenir à l'**Office de Tourisme Intercommunal Ouest Corsica**, lieu-dit Rinicciu, bureau de Sagone (plage), 20118 SAGONE-VICO

- Ce contrat de visite rempli, daté et signé
- Le formulaire d'information de votre meublé rempli
- Une copie de la déclaration en mairie de votre meublé et le récépissé Mairie
- Un chèque à l'ordre du Trésor Public
- Tous les documents utiles concernant votre meublé : plans de construction, Certificat Loi Carrez, photographies...
- Merci de nous faire parvenir un contrat de visite par logement concerné par le classement

OTI Ouest Corsica, Place de la marine, 20150 Ota Porto Téléphone : 04 95 27 84 42 / 04 95 28 03 46  
[classement@ouestcorsica.com](mailto:classement@ouestcorsica.com)